

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil neuf le dix sept décembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOULOC Pierre, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2009

**Présents** : Mmes Ancelle, Boulie, Veubret, Mrs Bouloc, Cotinaud, Guéret, Ingrand, Nastorg.

**Pouvoir** : Mme Guiet à M. Bouloc.

**Absents** : Mrs Antonelli, Cousset, Guillet, Pertus, Zimmermann.

**Secrétaire de séance** : M. NASTORG François.

Le procès verbal de la réunion du 19 novembre 2009 est lu puis adopté à l'unanimité des membres présents.

### ORDRE DU JOUR :

1. Débat Budgétaire ;
  - ❖ Point sur les projets en cours ;
  - ❖ Projets d'Investissement 2010 et suivantes ;
2. Règlement des heures supplémentaires ;
3. Convention avec la Société TRANSGOURMET ;
4. Transfert de propriété (délaissés de l'Autoroute) ;
5. Additif au tableau de classement de la voirie communale ;
6. Assistance Générale pour la Voirie ;
7. Demande de subvention ;
8. Questions Diverses.

#### 1. Débat Budgétaire

M. le Maire fait le point sur les réalisations 2009 et sur les projets en cours. Le résultat de clôture de l'exercice 2009 devrait être équivalent à celui de 2008.

Une proposition des projets d'investissement pour les années 2010 et suivantes est présentée. Elle nécessitera d'être complétée.

#### 2. Règlement des heures supplémentaires

**2.1.** M. le Maire rappelle : Il a été demandé à Mme GARNIER Josette adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe chargée de la surveillance et de la garderie scolaire d'effectuer des heures complémentaires pendant les journées de grève (24/11/2009 et 15/12/2009).

En conséquence, il convient de lui rémunérer les heures complémentaires qu'elle a effectuées soit 12h20mn.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** de rémunérer les heures complémentaires, soit 12h20mn, effectuées par Mme GARNIER Josette.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010.

**2.2.** M. le Maire rappelle qu'il a été demandé à M. BRILLAC Claude d'effectuer des heures supplémentaires en raison d'un surcroît de travail (Préparation pour la plantation de haies le 27/11/2009 : 3h, et installation des décorations de Noël le 04/12/2009 : 1h).

En conséquence il convient de lui rémunérer les heures complémentaires qu'il a effectuées soit 4h.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**ACCEPTE** de rémunérer les heures supplémentaires, soit 4h, effectuées par M. BRILLAC Claude.

Les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2010.

**2.3.** M. le Maire fait part que Mme ROY Danielle réalise au moins 1h de plus par semaine.

Le Conseil Municipal propose d'étudier une possibilité autre que le règlement de ses heures supplémentaires, par exemple revoir son nombre d'heures de travail hebdomadaire. Ce point sera évoqué lors d'une prochaine réunion.

#### 3. Convention avec la Société TRANSGOURMET

Mme Boulie présente le concept e-Quilibre de la Société Trangourmet. Cette société propose de mettre à la disposition de la commune un logiciel permettant d'optimiser les commandes d'approvisionnement en fournissant la totalité des besoins pour la confection des menus. La société s'engage à respecter le prix de repas initial fixé par la commune, et le nombre de repas facturé sera égal au nombre de repas commandés

Ce choix permettrait à l'agent chargé de la cantine de n'avoir qu'un seul fournisseur (hors le pain), de préparer

des menus équilibrés et de ne pas dépasser le budget prévisionnel.

Pour finaliser cet accord une convention doit être signée entre la Société Transgourmet et la Commune.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

**AUTORISE** le Maire à conclure et signer avec la Société TRANSGOURMET la convention à intervenir.

#### 4. Transfert de propriété (délaissés de l'Autoroute)

Le Maire rappelle que lors des travaux de construction de l'Autoroute A10, la Société Autoroutes du Sud de la France s'était porté acquéreur de terrains situés sur le territoire de la Commune. Des parcelles de terrain acquises ont été reconnues inutiles à la concession par décision de délimitation du Domaine Autoroutier Concédé.

Il s'agit des parcelles ZI n° 174 (La Prée) d'une superficie de 5a80ca et ZS n° 29 (Fief Cailblanc Nord) d'une superficie de 85a80ca.

Le Conseil après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents

**ACCEPTE** le transfert dans le domaine public communal des deux parcelles précitées qui ont été attribuées à la Commune de la Vergne, après délimitation du domaine public autoroutier de l'A 10.

**AUTORISE** le Maire à conclure et signer l'acte correspondant.

#### 5. Additif au tableau de classement de la voirie communale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'au cours de la réunion en date du 15 octobre 2009 il avait été décidé d'un additif au tableau de classement de la voirie communale.

Aujourd'hui, il y a donc lieu de se prononcer sur ce classement.

Au vu du dossier présenté, et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité des membres présents

#### **DÉCIDE**

- de classer le chemin rural dit « du Boulet » dans la voirie communale à caractère de chemin sous l'appellation : Voie Communale n° 205
- de classer les voies de desserte du lotissement les Prés du Bourg dans la voirie communale à caractère de rues.

Un additif au tableau de classement sera effectué, et une longueur de 377ml sera ajoutée à la longueur de la voirie communale de la commune de La Vergne.

#### 6. Assistance Générale pour la Voirie

Ce point est reporté à une réunion ultérieure, compte tenu des nouveaux éléments portés à la connaissance du Conseil.

#### 7. Demande de subvention

La Maison Familiale rural de Cravans propose des formations liées aux métiers de la nature et accueille des jeunes qui souhaitent s'orienter sur des formations par alternance. Elle sollicite les communes d'origine de ses élèves pour l'attribution d'une subvention.

Le Conseil Municipal émet un avis défavorable.

#### 8. Questions Diverses

Réunion de la Commission Finances / Budget / Personnel le jeudi 14 janvier 2010 à 20h30.

Réunion Publique le Jeudi 04 février 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22h30mn.